



Assignation pour vice caché

Par **ludo**, le **21/03/2012** à **22:11**

Bonjour,

les acheteurs de notre ancienne maison vendue en juin 2008, nous annonce la découverte d'un puit, chose que nous ne leur avons pas caché bien au contraire, c'était même plutôt un argument de vente pour nous. Bref ils nous assignent pour vice caché (je n'ai jamais rencontré de menteur pareil...) car ils ont de l'humidité qui remonte soit disant.

Que pensez vous qu'ils puissent nous arriver ? Va t-on devoir payer les 14000 € de travaux qu'ils nous réclament alors qu'ils étaient pertinemment au courant de l'existence de ce puit.

Malheureusement celui - ci n'apparaît pas dans l'acte de vente.

Merci de me répondre car mon épouse et moi sommes très inquiets.

Par **CARMEL**, le **22/03/2012** à **09:31**

Où se trouve le puits ? Dans la maison ? Dans le jardin ?

Par **ludo**, le **23/03/2012** à **07:16**

il se trouve dans la maison sous le carrelage du couloir. en fait à l'origine il était dehors mais les anciens proprios avaient fait une extension et il s'est donc retrouvé à l'intérieur.